

# Natura 2000



*Sternes pierregarin*



*Bras mort*



*Pelouse*



*Rainette verte*



## Un patrimoine naturel...

La Loire, d'Iguerande à Decize, s'écoule dans une plaine sableuse qui lui permet de conserver un lit mobile, en perpétuelle évolution.

Cette divagation naturelle préservée est à l'origine d'un patrimoine naturel très riche et de paysages originaux, souvent grandioses.

Ainsi, au fil des modifications du tracé de ses méandres, la Loire entretient, crée ou recrée une multitude de milieux naturels tels que des plages de sables et galets, des bras morts ou boires, des prairies ou encore des forêts alluviales, lieux de vie d'une faune et d'une flore caractéristiques.

Par ailleurs, la Loire et sa nappe alluviale constituent une réserve d'eau potable de première importance puisque l'on ne recense pas moins de 74 puits de captage entre Iguerande et Decize. Le Val de Loire est le siège de nombreuses activités humaines dont certaines, par leur action sur le territoire, ont contribué à façonner ces espaces remarquables.

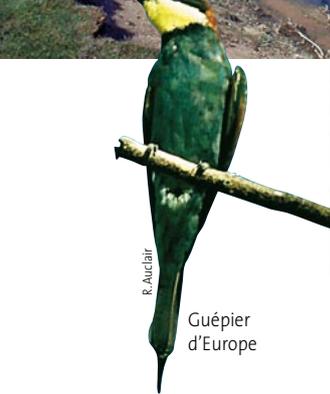
## ... d'intérêt européen

Fort de ces atouts, le site du Val de Loire, constitué en fait par deux sites étroitement imbriqués et reconnus d'intérêt communautaire au titre des Directives européennes dites "Habitats" (ZSC Bords de Loire entre Iguerande et Decize) et "Oiseaux" (ZPS Vallée de la Loire de Iguerande à Decize), est intégré au sein du réseau Natura 2000.

Ce réseau européen d'espaces naturels est créé dans le but de préserver le patrimoine naturel, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Les actions mises en place dans ce cadre doivent s'intégrer dans un objectif de développement durable des territoires. Il s'agit donc de garantir la conservation des richesses naturelles en maintenant, voire en encourageant, les activités humaines adaptées.

# Sites du Val de Loire

# Les éléments du patrimoine naturel des sites Val de Loire



R. Audair  
Guépier d'Europe



Gomphe serpent



Pie Grièche écorcheur



Oédicnème criard

Pelouse à orpins



Au fil de ses méandres, la Loire offre des milieux naturels changeants, d'intérêt européen. Ces milieux, appelés habitats naturels, peuvent être classés en quatre catégories, se succédant au fil des méandres :

- eau courante et grèves (plages de sable et galets),
- prairies et pelouses à végétation rase,
- boires (bras morts) et végétation humide,
- forêts alluviales.

Ces habitats naturels accueillent une faune et une flore très riches parmi lesquels plus de quatre-vingt espèces d'intérêt européen (dont une quarantaine d'espèces oiseaux).

## Le cours de la Loire

sert d'axe migratoire pour des poissons comme l'emblématique saumon atlantique ou encore la lamproie marine et la grande alose.

Dans les airs, le gomphe serpent, une grosse libellule, arpente les rives de la Loire à la recherche de nourriture.

**Les talus érodés de la Loire** constituent des sites de reproduction pour l'hirondelle de rivage ou encore le magnifique guépier d'Europe. Les sables et galets sont ensuite déposés en aval, formant des grèves, où s'installera une végétation très clairsemée, adaptée aux conditions de sécheresse du sol. L'oédicnème criard fréquente ces milieux, profitant de son mimétisme. Par ailleurs, les îles et plages dépourvues de végétation, constituent des lieux de reproduction privilégiés pour les sternes naines et pierregarin.

**Les pelouses**, à la physionomie généralement assez clairsemée, accueillent une végétation diversifiée des milieux secs et des sols pauvres. Au printemps leur floraison abondante accueille de nombreux insectes. Les crues permettent le rajeunissement de

ces milieux remarquables qui ont tendance à se fermer naturellement par colonisation des arbres et arbustes. Parmi les différents types de pelouses présentes le long de la Loire, la pelouse à orpins est facilement reconnaissable.

**Plus loin, les prairies inondables**, entretenues par le pâturage, conservent des buissons où se perche la pie-grièche écorcheur. Certaines prairies sableuses, peuvent servir de sites de ponte pour la cistude d'Europe, tortue d'eau douce.



## Les anciens méandres

délaissés momentanément par le fleuve, abritent parfois la très rare marsilée à quatre feuilles (ci-contre), une fougère aquatique. Ces bras morts sont également utilisés par un petit poisson sédentaire, la bouvière, qui se reproduit dans des coquilles de moules d'eau douce.

## Sur les zones délaissées par la Loire, des forêts alluviales

prennent place. Constituées essentiellement par le peuplier noir et le saule blanc dans un premier temps, ces forêts alluviales dites à bois tendre, évoluent en vieillissant vers des forêts dites à bois dur où apparaissent les chênes, ormes ou frênes. C'est en bordure de ces forêts alluviales que peuvent être observées les traces du castor.



*La délimitation des deux périmètres Natura 2000 du Val de Loire (ZPS et ZSC) résulte de la localisation de ces habitats naturels et habitats d'espèces.*

## Deux sites en interaction

Le Val de Loire évolue sous l'influence des facteurs naturels mais aussi des activités humaines. Celles-ci peuvent être regroupées autour de quatre catégories :

- activités agricoles et sylvicoles,
- activités de tourisme et de loisirs,
- activités industrielles et d'extraction de granulats,
- aménagement du territoire et urbanisme.

## Objectifs et mise en œuvre des actions

Au sein des sites du Val de Loire, la préservation des habitats et des espèces réside principalement dans la conservation d'une dynamique fluviale active et donc d'un "espace de liberté" où la Loire peut développer et transformer ses méandres.

Cette dynamique naturelle est en effet garante d'un entretien et d'un renouvellement de milieux naturels alluviaux diversifiés ainsi que d'une ressource en eau de qualité (un endiguement du fleuve, l'empêchant d'éroder les berges, provoque l'enfoncement de son lit et de la nappe phréatique associée, alors moins accessible pour l'alimentation en eau potable).

Plusieurs objectifs transversaux ont été définis pour la préservation des sites du Val de Loire, les quatre principaux sont les suivants :

- préserver et améliorer la dynamique fluviale,
- favoriser le maintien ou le retour d'une activité agricole adaptée à la préservation des milieux naturels,
- maîtriser l'évolution des usages des bords de Loire,
- informer, sensibiliser à la préservation de ce patrimoine naturel.



Le Document d'Objectifs préconise la mise en œuvre de mesures de gestion à travers trente-neuf fiches qui s'articulent autour de quatre thèmes d'actions :

- animation, coordination et communication,
- agro-environnementales,
- gestion du patrimoine naturel,
- suivis scientifiques.

## avec de multiples usages

Ces activités et leurs impacts sur le patrimoine naturel ont été pris en considération lors de l'élaboration du Document d'Objectifs commun au deux sites.

Les actions préconisées par le Docob tiennent compte de leur implantation sur les sites et cherchent à encourager les activités favorables à la préservation des enjeux Natura 2000.

### Informer, sensibiliser, communiquer, coordonner



Organisation de la fréquentation sur le Val de Loire pour une découverte respectueuse du patrimoine naturel

Informer et sensibiliser les différents utilisateurs des deux sites est un objectif essentiel. Parce qu'ils connaissent très bien leur fleuve et son histoire, les usagers peuvent contribuer à faire découvrir ce patrimoine.

Un important travail de coordination avec les autres programmes d'aménagement touchant les deux sites doit également être mené.

### Restaurer, gérer et mettre en valeur le patrimoine naturel

Les activités agricoles prennent une place prépondérante dans les usages des sites du Val de Loire. Pratique de longue date sur les bords de la Loire, l'élevage extensif s'avère bien souvent très bénéfique à la conservation des milieux naturels herbacés.

L'évolution récente des pratiques agricoles vers la culture céréalière a induit la transformation voire la disparition de nombreux habitats naturels d'intérêt européen. Des actions visant à maintenir ou restaurer le pâturage extensif ou à instituer des zones tampons par l'intermédiaire notamment de bandes enherbées sont encouragées.



Maintien d'un pâturage extensif



Restauration d'un bras mort



Par ailleurs, des actions de restauration, gestion des milieux peuvent concerner des milieux non agricoles, à travers notamment la restauration et l'entretien de bras morts, la gestion des forêts alluviales, le réaménagement écologique de gravières, la lutte contre les espèces envahissantes (renouée, jussie)...



Des actions intégrant les problématiques urbaines (endiguements, zones de captage...) ou les problématiques de gestion de la fréquentation (sports aquatiques, randonnée...) sont également préconisées.

### Evaluer l'impact des activités

Les actions entreprises sur les sites du Val de Loire doivent faire l'objet d'un suivi global afin d'évaluer leurs impacts sur le patrimoine naturel.

Ainsi, des suivis scientifiques visant à évaluer l'état de conservation des habitats naturels, contrôler l'efficacité des mesures de gestion mises en place et apporter les éventuelles adapta-

tions nécessaires sont réalisés.

Par ailleurs, des actions de suivis ou d'études de certaines espèces, telles que la rare tortue cistude d'Europe, sont effectuées afin de mieux connaître leurs conditions de vie sur le site et ainsi mieux orienter les actions pour les préserver.



*Les actions préconisées le sont dans un but de préservation du patrimoine naturel mais participent également à la préservation de la ressource en eau potable.*

Lutte contre les espèces envahissantes : la jussie, facilement reconnaissable à ces grandes fleurs jaunes, colonise les boires et étouffe les autres espèces aquatiques



Le cuivré des marais est un papillon dont le cycle de développement est lié au maintien de zones humides



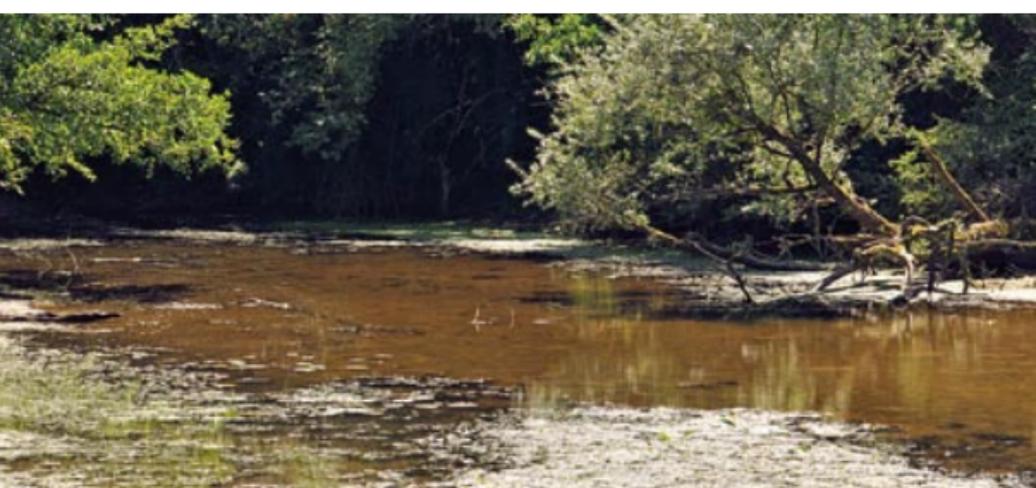
Préservation des sites abritant la cistude d'Europe, tortue aquatique



# Les sites Natura 2000 du Val de Loire

## En quelques chiffres

- Deux périmètres :
  - Directive Habitats (*Bords de Loire entre Iguerande et Decize*)
  - Directive Oiseaux (*Vallée de la Loire de Iguerande à Decize*)
- 1 même DOCOB pour les 2 sites
- 2 régions concernées : Bourgogne, Auvergne
- 3 départements : Allier, Nièvre, Saône-et-Loire
- 41 communes : 12 de l'Allier, 7 de la Nièvre, 22 de Saône-et-Loire
- Longueur : 125 km de linéaire de fleuve entre Iguerande et Decize
- Superficie : 23 590 ha environ



# Directive Habitats (faune-Flore), directive Oiseaux et le réseau Natura 2000



Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de l'Union Européenne adoptait la Directive 92/43, appelée "Directive Habitats", dont le but est le maintien dans un état favorable de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces qualifiés d'intérêt communautaire par leur rareté à l'échelle européenne. Cette directive complète la "Directive Oiseaux", de 1979 qui vise la préservation de sites d'accueil d'oiseaux menacés.

L'application de ces deux directives aboutit à la désignation d'un réseau de sites européens. Ces sites sont appelés Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats auxquelles sont associées les Zones de Protection Spéciales (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux.

## Le Document d'Objectifs (Docob)

Afin de définir les modalités de mise en œuvre de Natura 2000, l'Etat a souhaité qu'un Document d'Objectifs soit rédigé pour chacun des sites français dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs locaux. Ce document établit un diagnostic du site, détermine les enjeux de préservation, les objectifs à atteindre, et définit un programme d'actions à mettre en œuvre. L'élaboration du Document d'Objectifs des sites du Val de Loire a été conduite sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant tous les acteurs concernés (services de l'Etat, collectivités, représentants des usagers, agriculteurs, pêcheurs, propriétaires, associations...) et présidé par le sous-préfet de Charolles.

## La mise en œuvre du Docob

### Un interlocuteur privilégié : la structure animatrice

L'animation de la mise en œuvre des actions définies par le Docob est confiée par le Préfet au Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA). La structure animatrice a pour mission première l'information des usagers sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel des deux sites Natura 2000 et les préconisations du Docob.

Elle constitue l'interlocuteur privilégié, avec les services de l'Etat (DREAL, DDT), pour tous les projets pouvant avoir une incidence sur ces enjeux. Elle a également pour rôle d'initier et/ou d'accompagner les projets s'inscrivant dans la mise en œuvre du Docob. La structure animatrice élabore annuellement un programme d'actions validé par le comité de suivi.

### Des moyens pour accompagner les actions : les contrats Natura 2000, les MAET (mesures agri-environnementales territorialisées) et la charte Natura 2000

- Afin d'assurer la mise en œuvre des préconisations du Docob portant sur la conservation, la restauration ou la mise en valeur du patrimoine naturel, les propriétaires ou "ayant-droit" des terrains inclus dans les sites Natura 2000 peuvent bénéficier d'une aide financière sous la forme d'un Contrat Natura 2000. Ce contrat, signé avec l'Etat pour une période de 5 ans, précise, sur les parcelles concernées, les actions que le signataire s'engage à réaliser.
- En raison de leur forte implantation au sein du territoire, les exploitants agricoles sont des partenaires incontournables de la mise en œuvre des actions Natura 2000. Ils sont les principaux acteurs du maintien et/ou du retour des pratiques agricoles garantissant le bon état de conservation des habitats naturels agro-pastoraux. Dans les zones Natura 2000, pour la mise en œuvre d'actions préconisées par le Docob, les exploitants agricoles peuvent être signataires de MAET. Il s'agit d'aides financières financées à 50 % par l'Europe et 50 % par l'état pour une durée de cinq ans.
- La charte Natura 2000 est constituée d'un ensemble d'engagements visant à perpétuer des pratiques de gestion favorables au maintien des habitats naturels et des espèces. Tout propriétaire, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte. Signée pour 5 ou 10 ans, elle ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

### Pour plus d'informations

**DREAL Bourgogne**  
57 rue de Mulhouse BP 27805  
21078 Dijon Cedex  
Tél. 03 80 63 18 50

**DREAL Auvergne**  
7 rue Léo Lagrange  
63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tél. 04 73 43 16 00

**DDT de l'Allier**  
51 boulevard Saint Exupéry  
03400 Yzeure Cedex  
Tél. 04 70 48 79 79

**DDT de la Saône-et-Loire**  
37 boulevard Henri-Dunant BP 94029  
71040 Mâcon cedex 9  
Tél. 03 85 21 28 00

**DDT de la Nièvre**  
2 rue des Pâtis BP 300069  
58020 Nevers cedex  
Tél. 03 86 71 71 71

### Structure animatrice



**Conservatoire des Sites de l'Allier**  
Maison des Associations  
Rue des Ecoles 03 500 Châtel-de-Neuvre  
Tél. 04 70 42 89 34  
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr  
www.conservatoire-sites-allier.fr

